

**Notre-Dame-de-la-Paix
Comté de Papineau
Province de Québec**

**PROCÈS-VERBAL
Séance extraordinaire
16 décembre 2025 à 16 h 30**

Le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix siège en **séance extraordinaire ce 16 décembre 2025, à 16 h 30**. Sont présents à cette séance et formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Myriam Cabana, et les Conseillers suivants:

Alain Faucher, siège #1
Maryse Cloutier, siège #4

Johanne Larocque, siège #3
Yves Laprade, siège #5

Conseillers absents : Shanie Huberdeau, siège #2 et Guy Whissell, siège #6
Assiste également à la séance, la Directrice générale et Greffière-trésorière, Cathy Viens, laquelle agit comme secrétaire d'assemblée.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière a convoqué une séance extraordinaire en présentielle à tous les membres du conseil. Les membres du conseil acceptent la convocation.

La Mairesse, madame Myriam Cabana, soumet donc l'ordre du jour et demande aux Conseillers s'ils l'exemptent de sa lecture.

O U V E R T U R E D E L ' A S S E M B L É E

1. Ouverture de la séance

251216-01

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Cloutier

ET RÉSOLU que l'assemblée soit déclarée ouverte à 17h00

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents

2. Adoption de l'Ordre du jour

251216-02

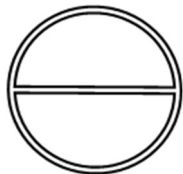
O R D R E D U J O U R

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Règlement
4. Résolution
 - 4.1 Nomination des comités municipaux
 - 4.2 Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration Circonscription électorale de Papineau / Dossier : TCC88362 – 80020 (07) – 20240429-006
 - 4.3 Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration Circonscription électorale de Papineau / Dossier : DGX63823 - 80020 (07) – 20250422-019
 - 4.4 Demande de prêt de salle – Centre de Services Scolaire au Coeur-des-Vallées
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Faucher

Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé;

QU'il y ait dispense de lecture et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.



Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

3. Règlement

4. Résolutions

4.1 Nomination des comités municipaux

251216-03

ATTENDU que le conseil juge opportun de réviser, à la suite de l'élection de novembre 2025, les différents comités municipaux, et ce, tout en précisant leurs rôles et responsabilités;

Il est proposé monsieur le conseiller Yves Laprade

QUE la mairesse ainsi que la directrice générale sont par défaut sur chacun des comités;

QUE les différents comités soient désignés et formés de la façon suivante :

COMITÉ ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES :

Membre : Alain Faucher

Membre : Yves Laprade

COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE :

Membre : Alain Faucher

Membre : Yves Laprade

COMITÉ TRANSPORT ET VOIRIE :

Membre : Alain Faucher

Membre : Yves Laprade

Membre : Guy Whissell

COMITÉ HYGIÈNE DU MILIEU (ORDURES ET RECYCLAGE) :

Membre : Johanne Larocque

COMITÉ LOISIRS, CULTURE ET MADA :

Membre : Maryse Cloutier

Membre : Alain Faucher

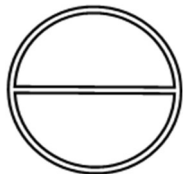
Membre : Shanie Huberdeau

Membre : Johanne Larocque

Rôle et responsabilité des comités

Avec l'autorisation du conseil, par résolution, pour chaque projet, ceux-ci doivent :

- Identifier les besoins, recueillir les informations pertinentes,
- Identifier les objectifs et préciser les moyens et/ou actions à prendre pour les atteindre,
- Identifier les priorités, dans chacun des cas et établir un plan d'action et un échéancier de réalisation,
- Répartir les services proportionnellement à la contribution financière exigée des contribuables
- Utiliser rationnellement les services de la municipalité,
- Rédiger un compte rendu et faire des recommandations au conseil.



Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

**4.2 Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration
Circonscription électorale de Papineau / Dossier : TCC88362 – 80020 (07) –
20240429-006**

251216-04

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets Particuliers d'Amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2026 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

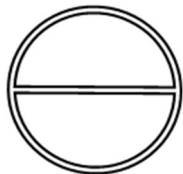
Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Faucher

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix approuve les dépenses d'un montant de 14 935.54 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**4.3 Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration
Circonscription électorale de Papineau / Dossier : DGX63823 – 80020 (07) –
20250422-019**

251216-05



ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets Particuliers d'Amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2025** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Laprade

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix approuve les dépenses d'un montant de 20 079.65 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4.4 Demande de prêt de salle – Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées

Madame la mairesse, Myriam Cabana ainsi que madame la conseillère #4, Maryse Cloutier se retirent à 17h06 pour conflit d'intérêts. C'est madame Johanne Larocque qui prend la présidence.

251216-06

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation de la salle;

CONSIDÉRANT qu'une demande de gratuité de salle est présentée par le Centre de Services scolaire au Cœur-des-Vallées pour une rencontre en janvier 2026 entre 8h et midi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Faucher

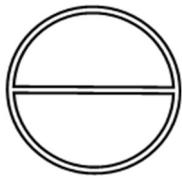
QUE le Conseil octroie la gratuité de la salle au Centre de Services scolaire au Cœur-des-Vallées, le tout conditionnel à ce que la salle soit libre.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Madame la mairesse ainsi que la conseillère #4 reprennent leurs sièges à 17h07

5. Période de questions

Il y a eu quelques questions



Certificat de la Directrice générale et Greffière-trésorière

Je, soussignée, Cathy Viens, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

(Signé) Cathy Viens

Cathy Viens
Directrice générale et Greffière-trésorière

6. Levée de l'assemblée

251216-07

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Faucher

ET RÉSOLU que la séance soit levée à 17h10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(signé) Myriam Cabana
Myriam Cabana, Mairesse

(signé) Cathy Viens
Cathy Viens, Directrice générale
et greffière-trésorière